|  |
| --- |
| **Concertation pour le pacte et la loi d’orientation et d’avenir agricole** |
| Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail « Tendances consommation et système alimentaires »  ***Tendances sur les aspects sanitaires associés à l’élevage*** |

|  |
| --- |
| **1. Définition (3 lignes maximum)**  Les enjeux sanitaires associés à l’élevage sont entendus au sens large allant de l’état des lieux des risques sanitaires aux différents leviers permettant d’identifier et de maîtriser ces risques. Souvent négligés en temps de « paix », les coûts induits par la gestion sanitaire explosent en temps de « crise », ce qui renvoie à la nécessité de mieux prévenir et anticiper, en mobilisant efficacement éleveurs, filières, acteurs sanitaires et services de l’État. |

|  |
| --- |
| **2. Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle (indicateurs, chiffres, etc.)**  **État des lieux de la situation sanitaire en France.** Globalement, la France bénéficie de statuts sanitaires favorables. Pour autant demeurent des risques majeurs en lien avec un contexte de mondialisation des échanges et de changement climatique. La France connaît un caractère de plus en plus endémique pour l’Influenza aviaire, la peste porcine africaine est désormais aux portes du pays (Belgique jusqu’en 2020, désormais en Allemagne et en Italie), et la brucellose ressurgit en Savoie. La tuberculose quant à elle connaît une évolution tendancielle à la hausse. La crise COVID-19 a par ailleurs rappelé l’importance de surveiller et de prévenir l’émergence des zoonoses. 70% des nouvelles maladies humaines sont d’origine zoonotiques.  Occitanie :  Avec ses 1 800 élevages de volailles présentant une activité significative (12 millions de volailles), dont 1 000 de palmipèdes, l’Occitanie produit en particulier 25% des canards et foies gras de France, production emblématique pour la région et particulièrement touchée par les épizooties successives **d’influenza aviaire**. Les élevages de volailles se situent principalement dans le Gers, l’Aveyron, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn, dont beaucoup sous signes de qualité.  Les éleveurs de la région sont confrontés à 5 épizooties depuis 7 ans. En 2021-2022, 6 départements ont été impactés par 106 foyers en élevage et/ou 8 cas en faune sauvage (11, 12, 32, 46, 48, 65). Les départements du Gers, des Hautes Pyrénées, mais aussi du Tarn, de l’Ariège, du Gard, de l’Hérault, du Lot et de l’Aude sont également concernés en 2023 à des degrés divers (cas en élevages, basse-cours ou faune sauvage), accréditant l’hypothèse de « l’endémisation » du virus, émise par les experts.  Malgré une bonne situation sanitaire régionale, la surveillance et la lutte contre **la tuberculose bovine** demeurent une priorité, en raison de zones historiquement infectées (Camargue (30, 34), 09 et 31) et de la proximité avec la région Nouvelle-Aquitaine, avec une diffusion en tache d'huile de l’infection impactant 4 autres départements (32, 46, 65, 82). Dans ces 8 départements, des mesures de prophylaxies renforcées et de surveillance de la faune sauvage nécessitent l’engagement de l’Etat et des professionnels  S'agissant de la **rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR**), malgré les progrès réalisés, l’Occitanie est la région de France la plus infectée : le taux de prévalence de la maladie au niveau des cheptels est de 5,4% pour une moyenne nationale à 2,5% avec des situations très contrastées selon les départements (de 1,3% à 31%, avec 5 départements au-dessus de 20%).  D’autres maladies contagieuses (non réglementées) font l’objet en région de plans d’actions déployés par l’organisme à vocation sanitaire (FRGDS) telles que la BVD (Diarrhée Virale Bovine) ou la besnoitiose chez les bovins ou encore la border-disease chez les ovins, le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc SDRP chez les porcs, en raison de leur impact économique potentiel en cas d’infection.  Les modes d’élevage extensifs bien représentés en région ainsi que les pratiques de transhumance contribuent à expliquer les difficultés à organiser la surveillance et la lutte vis-à-vis des maladies évoquées ci-dessus. Ils contribuent néanmoins à la valeur ajoutée de la production régionale ainsi qu’à une occupation raisonnée et respectueuse du territoire et doivent être préservés.  **Les coûts associés aux maladies animales.** Les crises récentes démontrent l’impact économique des épizooties. Elles ont des incidences à la fois sur l’équilibre des exploitations (pertes de production), sur la consommation (perte de confiance du consommateur en fonction de la médiatisation) et sur le commerce national, communautaire et à l’export (perte du statut sanitaire, fermetures de marchés). Les crises successives liées à l’influenza aviaire hautement pathogène ont ainsi lourdement impacté les filières volaille depuis 2016. En 2021-2022, les indemnisations au titre de l’IAHP ont coûté de l’ordre de 1 milliard € pour le budget de l’Etat. Depuis septembre 2018 et la découverte de la PPA en Belgique sur des sangliers et depuis le développement en Allemagne et en Italie, la menace d’une crise considérable plane sur les élevages porcins et l’économie des filières agroalimentaires. La crise en Allemagne et en Italie suite à la survenue de la PPA en témoigne. Enfin, l’évolution de la situation sur la tuberculose pourrait faire craindre la perte du statut indemne de tuberculose et par ricochet des freins au commerce intracommunautaire et la perte des marchés exports d’animaux et de produits, pour un impact évalué entre 3 et 5 milliards d’€, principalement pour les industries laitières.  Occitanie  Les 106 foyers IAHP et 70 dépeuplements préventifs de 2022 ont donné lieu au versement de 8 millions d’euros d’indemnisation sanitaire par l’Etat. S’ajoutent 7 millions d’indemnisations économiques de l’Etat sachant que plusieurs dispositifs sont encore en cours.  Le coût des maladies en élevage et des mesures prises pour leur gestion est souvent mal documenté et fait rarement l’objet d’une étude d’impact à moyen et long terme. Les solutions mises en œuvre pour améliorer la prévention, la surveillance et la lutte mériteraient d’être évaluées sur leur pertinence au regard de leurs bénéfices / inconvénients.  Par ailleurs, ces coûts incombent le plus souvent à l’éleveur alors que la valorisation d’animaux en bonne santé bénéficie à l’ensemble de la filière (négociants, abattoirs, entreprises de transformation, distribution).  Enfin, le levier de la recherche est globalement sous-utilisé, malgré l’excellence des établissements en région (ENVT, CIRAD, INRAE). En matière de dépistage, les techniques actuelles sont encore les mêmes que celles utilisées il y a des décennies (ex : tuberculose) ; en matière de lutte, les solutions vaccinales ne sont recherchées qu’en situation d’impasse (ex : IAHP). Ce défaut d’investissement dans la recherche limite la palette des outils de prévention et de lutte.  **Un système sanitaire dont les objectifs sont la détection précoce des maladies et une réaction rapide et qui place le vétérinaire dans un rôle clef de sentinelle.** Tout détenteur d’animaux, qu’il soit éleveur, commerçant, transporteur ou abatteur, est responsable de la surveillance de l’état de santé du cheptel ainsi que de la mise en place des mesures de prévention et de lutte. Le réseau des vétérinaires en élevage a quant à lui un rôle de conseil et de prévention pour la filière d’une part, et de surveillance et de sentinelle d’autre part. Les vétérinaires assurent également des missions de contrôle et de certification pour permettre le commerce communautaire et export, ce qui nécessite leur indépendance. Enfin, les vétérinaires assurent, pour le compte de l’Etat, des missions de police sanitaire lors de foyers de maladie. La présence de vétérinaires disponibles et suffisamment répartis sur le territoire est indispensable pour assurer la veille sanitaire et renforcer l’anticipation et la gestion des crises sanitaires préjudiciables pour l’ensemble des filières, industries compris. Or le nombre de vétérinaires exerçant la médecine pour les animaux d’élevage, diminue (plus de 3 % de baisse en 5 ans) et plus de 2/3 d’entre eux ont plus de 50 ans. La problématique des déserts vétérinaires est donc à l’image des déserts médicaux. Depuis 3 ans, de nombreuses mesures ont été prises pour lutter contre cette désertification (nouvelle voie de recrutement des étudiants et stages en zone rurales, aides des collectivités, développement des systèmes d’information pour faciliter le travail quotidien des vétérinaires etc). Des travaux restent à faire notamment sur le partenariat État-vétérinaire.  La loi de santé animale a contribué à recentrer l’action de l’Etat sur la gestion des maladies à enjeux, notamment « one health », et à accentuer de manière générale la responsabilisation des opérateurs sur les mesures de prévention et de surveillance, voire de lutte.  Toutefois, là encore, ce sont surtout les éleveurs qui sont visés, alors que tous les acteurs des filières doivent se sentir concernés. On l’a bien vu avec la crise de l’IAHP, où différents intervenants ont été impliqués dans la diffusion de l’infection : « attrapeurs », techniciens d’élevage, vendeurs d’aliments, livreurs, équarrisseur… La responsabilisation de ces acteurs doit être renforcée.  Comme de nombreuses régions, l’Occitanie est particulièrement concernée par le phénomène de désertification vétérinaire ; tous les départements sont concernés, même si les situations sont contrastées selon les territoires au sein des départements. L’appel à manifestation d'intérêt lancé début 2022 afin de sélectionner des territoires pilotes pour mener des diagnostics territoriaux et élaborer des plans d'actions visant à lutter contre la désertification vétérinaire a recueilli 3 candidatures en région (départements 11, 12, et 46). Le département de l’Aude a été retenu.  La loi DDADUE (promulguée le 3 décembre 2020) permet la mise en place de mesures incitatives visant à encourager et maintenir l’installation des vétérinaires dans des zones rurales. Ainsi, toutes les collectivités territoriales (région, département, commune) ainsi que leurs groupements peuvent attribuer des aides aux vétérinaires qui s’engagent à exercer auprès des animaux d’élevage (engagement pour au moins 3 ans, permanence et continuité des soins assurée) ou aux étudiants qui s’engagent à réaliser un stage ou à exercer auprès des animaux d’élevage.  A ce stade, le dispositif est peu mis en œuvre, et les collectivités tardent à manifester leur engagement, alors que le maintien d’un réseau de vétérinaires est essentiel pour assurer la continuité des soins aux animaux d’élevage et de surveillance sanitaire du territoire.  **La lutte contre l’antibiorésistance dans les élevages.** En dix ans, grâce aux plans Ecoantibio 1 et 2, l'exposition des animaux aux antibiotiques a diminué de 47%. La baisse de l’exposition est encore plus marquée pour les antibiotiques d’importance critique. Sous l’effet des contraintes réglementaires d’une part et grâce à l’engagement des vétérinaires et éleveurs d’autre part, leur utilisation est passée de 8% de l’ensemble des antibiotiques utilisés en 2011 à 1% en 2017. Depuis 2017, elle est stabilisée autour de 1%.  **Le bien-être animal :** Les attentes de la société sont désormais prééminentes. Une consultation publique menée par la Commission européenne a permis de recueillir les attentes des citoyens européens qui considèrent à plus de 90% que *« La législation actuelle n’assure pas de protection adéquate et uniforme à tous les espèces d’animaux pour lesquels elle serait nécessaire ».* Maintenant, l’évolution des mesures favorisant le bien-être des animaux tout au long de leur vie nécessite qu’elle puisse être soutenable pour ne pas détruire l’équilibre économique des filières d’élevages d’une part, et qu’elle ne favorise pas les importations d’autre part, lesquelles devraient respecter les mêmes normes de production que les produits européens.  Des cellules opérationnelles de lutte contre la maltraitance animale sont mises en place dans chaque département, associant les différents acteurs concernés (EDE, CA, MSA, GDS, DDT…) avec un volet préventif et un volet « urgence », mais leur fonctionnement est variable en fonction de l’implication des acteurs, et il ne repose sur aucune obligation réglementaire.  Le sujet du bien-être animal doit être un élément à part entière du dispositif de formation des futurs éleveurs (ne serait-ce que parce que le bien-être animal influe sur les performances économiques de l’exploitation et concourt également à la sérénité de l’éleveur).  **Des infrastructures indispensables : l’enjeu de maintenir des abattoirs et des services d’équarrissage** est prééminent malgré l’image peu attractive de ce type d’industries, notamment pour les services de l’Etat en abattoir pour qui 10% des postes restent non pourvus faute de candidats. Pourtant, l’abattoir, débouché essentiel pour les filières d’élevage est au centre des attentions dans le cadre du développement des circuits courts et des exigences en matière de bien-être animal notamment en terme de transport. Enfin, l’équarrissage est plus que jamais un maillon essentiel, à la fois pour la maîtrise des épizooties et pour la gestion des surmortalités en cas de canicule, de façon corrélée avec l’évolution structurelle des élevages pour faire face au changement climatique.  La région Occitanie compte 28 abattoirs de boucherie en fonctionnement. Pour la grande majorité, ce sont des outils de faibles à moyens tonnages qui permettent d’écouler globalement les productions régionales (64 % des bovins, 76 % des ovins et 50% des porcins). Leur répartition homogène sur le territoire répond en grande partie aux besoins de consommation locale, plus élevés autour des 2 grandes métropoles que sont Toulouse et Montpellier.  Nombre des outils d’abattage sont détenus par de petits opérateurs locaux ou régis en S.E.M et rencontrent des difficultés de gouvernance et / ou des fragilités financières. Certains abattoirs demeurent en grande difficulté malgré les investissements permis par les aides du plan de relance (du fait notamment de l’augmentation des charges et du coût des équipements dans le contexte actuel d’inflation). Certains abattoirs en zones particulièrement peu attractives souffrent aussi d’une grande difficulté pour trouver de la main d’œuvre, mettant à mal leur fonctionnement.  Le niveau sanitaire requis pour ces établissements, quel que soit leur taille ou leur circuit de commercialisation, est le standard UE. La France n’a pas fait le choix de permettre à certains types d’établissements fonctionnant en circuits courts de répondre à des normes plus adaptées à leur modèle économique. Par ailleurs, l’inspection permanente des services de l’Etat en abattoirs pourrait être re-questionnée, car elle tend à déresponsabiliser les opérateurs de l’abattage et accrédite l’idée que, dès qu’un problème survient (sanitaire ou en lien avec le bien-être animal), l’Etat est responsable. En outre, elle mobilise des moyens conséquents pour les services de l’Etat, alors qu’un dispositif de contrôle de second niveau pourrait être efficient.  En ce qui concerne l’équarrissage, il est à noter que la région Occitanie n’héberge plus aucune entreprise intervenant pour la collecte d’animaux morts en élevage. Cette situation accroît la fragilité des élevages, en cas de survenue de crise sanitaire, compte tenu des distances importantes à parcourir, et des difficultés à absorber les quantités d’animaux à traiter. L’apparition de certaines maladies (fièvre aphteuse par exemple) contraindrait à déployer des solutions alternatives à ce jour peu nombreuses (enfouissement, brûlage), et à l’acceptabilité très limitée. Là aussi, la recherche pourrait être mobilisée. |
| **3. Prospective et hypothèses d’évolution (20 prochaines années ; avec problématiques spécifiques selon les productions, les territoires, etc.)**  En termes d’évolution, 2 facteurs principaux se dégagent. En premier lieu, la menace d’épizooties majeures est de plus en plus prééminente. La peste porcine jusqu’en 2017 uniquement aux frontières Est de l’Europe et en Asie, était il y a peu en Belgique à moins de 10km de la frontière française ; elle est désormais présente en Allemagne et en Italie à moins de 100km de la frontière franco-italienne. L’Influenza aviaire quant à elle frappe désormais la France tous les ans à une fréquence et ampleur inégalées. Les attentes sociétales sont de plus en plus exigeantes vis-à-vis de modes de respectueux des animaux et de l’environnement, en phase avec le changement climatique. Des stratégies d’innovation sont déjà au rendez-vous pour permettre l’évolution des modes d’élevage (ovosexage des œufs pour éviter l’élimination systématique des poussins mâles) ou renforcer la prévention (vaccination Influenza aviaire).  Au regard de ces enjeux, la maîtrise des risques sanitaires en élevage passe par un plus fort investissement dans la prévention et la surveillance et pour cela nécessite l’implication de l’ensemble des acteurs pour une meilleure mutualisation des actions sanitaires puisqu’elles bénéficient à l’ensemble des acteurs, de l’amont à l’aval des filières. Les vétérinaires, en charge du dépistage et de la police sanitaire, sont essentiels pour le maintien du statut et représentent à ce titre un « bien collectif pour les filières ». Sont pour cela nécessaires :  **Le renforcement de la biosécurité,** outil incontournable de la performance sanitaire, à réfléchir et mettre en œuvre dès l’installation.  Il convient de souligner que la biosécurité, si elle a un coût, est aussi facteur de productivité. La recherche pourrait aussi être mobilisée pour faire émerger des équipements / processus de biosécurité qui soient plus respectueux des critères environnementaux.  Conditionner les primes PAC au respect de certains critères de biosécurité permettrait certainement une évolution sensible des pratiques (comme cela a été le cas pour l’identification animale).  **Le financement des actions sanitaires** dans le cadre de la réforme de la gouvernance sanitaire afin d'ouvrir la possibilité aux filières de financer des actions sanitaires au bénéfice de l'ensemble des acteurs, de l'éleveur aux industriels/distributeurs  Comme évoqué précédemment, il convient d’être vigilant afin de ne pas faire reposer tous les coûts sur l’éleveur mais sur l’ensemble des acteurs d’une filière.  **Le changement de pratiques et l’intégration des questions sanitaires et de BEA dans la formation** : formations initiale et continue des éleveurs et des intervenants à l’évolutions des modes de production et au développement de la prévention et prise en compte de la performance sanitaire comme facteur de compétitivité des élevages**.**  Comme le bien-être animal, la biosécurité doit constituer un module de formation à part entière et les équipements nécessaires à leur maitrise devraient pouvoir être évalués avant toute installation.  **Le renforcement du maillage vétérinaire. L**a délégation des actes vétérinaires pour renforcer le maillage vétérinaire en permettant aux vétérinaires de déléguer à des assistants les actes de moindre technicité.  Au-delà des possibilités de délégation, Il convient de redonner du sens à la relation éleveur / vétérinaire dans une logique « gagnant / gagnant ». Les vétérinaires peuvent aussi apporter leurs compétences pour sécuriser les productions à l’aval dans un contexte de développement des produits fermiers en circuits courts : qualité microbiologique du lait en lien avec les pathologies en élevage pour la transformation à la ferme par exemple. Ce type d’activité participerait aussi à diversifier le métier de vétérinaire, voire à le rendre plus attractif.  **L’orientation de l'installation au regard des enjeux sanitaires** : les crises IAHP à répétition démontrent la nécessité de revoir la densité des élevages dans les territoires et l’organisation et la structuration des filières pour limiter les temps de transport et les mouvements entre élevage, considérés comme des facteurs de risque majeurs.  **L’encadrement de la pharmacie vétérinaire et développement de la recherche :** afin de limiter le recours aux médicaments vétérinaires en lieu et place du renforcement de la prévention en élevage et de la mise en œuvre de mesures de maîtrise du risque, la lutte contre les ventes déraisonnées de médicaments vétérinaires est nécessaire. Elle permettra également de limiter les résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées ou dans l'environnement. Des efforts de recherche sont également nécessaires pour développer la vaccination comme mesures de prévention (en cours pour l’IAHP, en réflexion pour la PPA, en balbutiement pour la tuberculose chez les blaireaux). |

|  |
| --- |
| **4. Références** |